



Guide pratique

de la **restauration**
et des **accueils**





7 groupes scolaires
8 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires
et 1 école primaire



4500 enfants scolarisés



7 accueils de loisirs
750 enfants accueillis



3500 repas
par jour

Organisation des temps périscolaires

> les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire

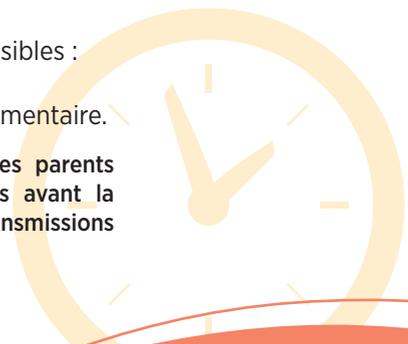
Temps d'accueil	en maternelle	en élémentaire
Accueil pré-scolaire	de 7h30 à 8h10	
Restauration	de 11h30 à 13h30	
Étude (du CP au CM2)		De 16h30 à 18h (le goûter est offert aux enfants)
Accueil post-scolaire	De 16h30 à 19h	De 18h à 19h



Le soir, les sorties des enfants sont possibles :

- dès 17h en maternelle
- dès 18h après le temps d'étude en élémentaire.

Les accueils de loisirs fermant à 19h, les parents doivent arriver au plus tard 10 minutes avant la fermeture afin de laisser le temps des transmissions nécessaires.



infos

Règlement intérieur

Tarif accueil

Espace famille



Organisation des mercredis et des vacances scolaires

> Accueil les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 19h (demi-journées possibles) :

Mode d'accueil	Arrivée	Sortie
journée complète avec repas	de 7h30 à 9h	entre 17h et 19h
matin sans repas	de 7h30 à 9h	11h30
après-midi sans repas	13h30	entre 17h et 19h
matin avec repas	de 7h30 à 9h	13h30
après-midi avec repas	11h30	entre 17h et 19h

Pendant les mercredis et les vacances scolaires, les enfants doivent arriver avant 9h pour permettre une bonne organisation de la journée (activités extérieures, ateliers à l'accueil, préparation des repas).

Toute absence doit être signalée avant 8h45 et, si possible la veille.

Les accueils de loisirs fermant à 19h, les parents doivent arriver au plus tard 10 minutes avant la fermeture afin de laisser le temps des transmissions nécessaires.

Parcours d'inscription

pour les activités
périscolaires



Étape 1
l'inscription



Étape 2
la réservation



Étape 3
la facturation



Étape 3
la facturation



Étape 1
l'inscription

Je me rends au Pôle familles de l'Hôtel de Ville pour créer ou mettre à jour mon dossier, faire calculer mon quotient familial et obtenir mes identifiants pour la création de mon Espace Familles.



Je reçois chaque mois ma facture dématérialisée par E-mail. Elle est également consultable sur mon Espace Familles.

En dehors des conditions d'annulation et d'absences recensées dans le règlement intérieur, aucune révision de facture ne sera appliquée*. **Toute réservation aux activités restauration et périscolaires vaut facturation.**

* Au-delà de 6 mois après émission de la facture.

Je paie ma facture
selon l'option choisie :

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

- Je télécharge ou récupère au guichet familles une demande d'autorisation de prélèvement (rubrique enfance/jeunesse/régie centrale, sur le site de la ville).
- J'adresse à la Direction de l'Enfance et des Écoles l'autorisation de prélèvement dûment remplie accompagné d'un RIB, sous format dématérialisé par E-mail sur le portail Familles ou sous format papier à l'Hôtel de ville au guichet Familles.

2



Étape 2 la réservation

RÉSERVATION DE LA RESTAURATION ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Je réserve sur mon Espace Familles les différents temps d'accueil nécessaires pour mon (mes) enfant(s) en respectant les délais de réservation. Aucune autre demande autre que par le biais de l'Espace Familles ne pourra être prise en compte. L'équipe enseignante n'est pas habilitée à prendre vos réservations administratives.

- Réservation jusqu'au 8^e jour avant le jour de fréquentation pour les activités restauration/matin/soir, mercredis, études ;
- Réservation des vacances scolaires en me référant au calendrier ci-dessous.

CALENDRIER DES RÉSERVATIONS ET ANNULATIONS - VACANCES SCOLAIRES ANNÉE 2024/2025

VACANCES	JE RESERVE DU	J'ANNULE AVANT LE
AUTOMNE - 19/10/24 au 3/11/24	21/08/24 au 21/09/24	4/10/24
FIN ANNÉE - 21/12/24 au 5/01/25	21/08/24 au 23/11/24	6/12/24
HIVER - 15/02/25 au 2/03/25	20/12/24 au 18/01/25	31/01/25
PRINTEMPS - 12/04/25 au 27/04/25	20/12/24 au 15/03/25	28/03/25
ÉTÉ - 05/07/25 au 31/08/25	28/04/25 au 10/06/25	20/06/25

En cas de difficultés pour l'accès à cet Espace Familles numérique, je peux faire appel au directeur de l'accueil de loisirs ou à la Maison France Services.

CARTE BANCAIRE EN LIGNE

• Je me connecte à mon Espace Familles et je me rends sur FACTURATION• Je clique sur payer en ligne par carte bancaire.

ATTENTION : si je n'ai pas payé ma facture, dans les temps, elle sera envoyée à la trésorerie d'Argenteuil (36 avenue de Verdun 95100 Argenteuil).

Je recevrai un avis de somme à payer à régler dans les plus brefs délais.

À LA RÉGIE CENTRALE

Je paye en espèces, chèque, chèque CESU et Carte Bancaire.

Chèques à l'ordre de la régie centrale. Vous pouvez envoyer votre chèque par voie postale à

*Hôtel de ville de Bezons - régie centrale
de Bezons - 6, avenue Gabriel-Péri -
CS 30 122 - 95 870 Bezons.*

RAPPEL : entre avril et août, je pense à renouveler mon quotient familial pour bénéficier de tarifs liés à mes ressources.

Les principales règles de fonctionnement

Réservation de la restauration et des activités périscolaires. Pourquoi ?



- Pour une meilleure gestion des temps périscolaires
- Pour prévoir le nombre d'encadrants nécessaire
- Pour éviter le gaspillage alimentaire
- Pour assurer le choix alimentaire de l'enfant (viande / sans viande, porc / sans porc)

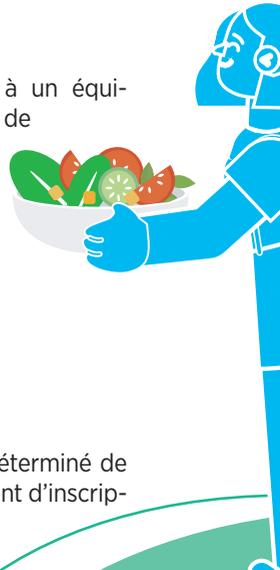
Délais de réservation et d'annulation



- Pour la restauration et les accueils du matin, du soir, des mercredis et des études : je réserve ou j'annule jusqu'au 8^e jour avant le jour de fréquentation
- Pour les vacances scolaires : se référer au calendrier en page 5.
- En cas d'absence de mon (mes) enfant(s) pour convenance personnelle, la facturation de la prestation est maintenue et une majoration appliquée.
- En cas d'absence pour évènement impérieux (décès, accident...), je transmets un justificatif dans les 48 heures par le biais de la messagerie de mon Espace Famille.
- En cas d'absence de maladie ordinaire de l'enfant, j'envoie un mail Par le biais de la messagerie de l'Espace Familles. Il sera toléré jusqu'à 2 jours d'absence consécutifs sans justificatif médical. La réservation sera alors annulée pour ces 2 jours sans facturation ni majoration.

Restauration scolaire

- Les menus sont supervisés par une diététicienne, veillant à un équilibre des repas sur l'ensemble d'un plan alimentaire de plusieurs semaines. La qualité des repas, leur variété, leur équilibre alimentaire ont pour objet d'éduquer les enfants à connaître les saveurs et des goûts différents. Afin de répondre à cet objectif pédagogique, les enfants sont invités à goûter. Chaque semaine sont proposés :
 - 2 menus avec plat végétarien
 - Une alternative sans viande pour chaque repas avec viande.
- Un menu bio de l'entrée au dessert est proposé chaque mois.
- Des menus à thème sont proposés régulièrement.
- Le choix du régime alimentaire (sans viande, sans porc) est déterminé de façon annuelle par le biais de la fiche famille lors du renouvellement d'inscription chaque année.





Protocole d'accueil individualisé

Enfant en situation de handicap et/ou ayant une pathologie particulière et/ou une allergie alimentaire

- **Mise en place du PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé) :

Je me rapproche de la direction d'école pour récupérer le protocole d'accueil individualisé à compléter. Je le complète avec le médecin traitant et le retourne à la direction d'école.

En cas d'allergie alimentaire avérée et en cas de nécessité de fournir un panier repas, je me rapproche de la coordination des accueils de loisirs par le biais de la messagerie de mon Espace Familles.

L'accueil de l'enfant sur le temps de restauration pourra ensuite être validé.

Le PAI sera à renouveler chaque année scolaire.

Tarifs majorés



- En cas de non-respect des principes de réservation et d'annulation précisés dans le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires, une majoration s'ajoutera au tarif de l'accueil concerné.
- Les tarifs spécifiques majorés s'appliquent aux activités périscolaires dans les cas suivants :
 - Présence sans réservation (y compris pour la restauration scolaire)
 - Absence non justifiée
 - Départ de l'enfant après 19h

Pour la restauration : en cas d'absence non justifiée, le repas est facturé au tarif en vigueur sans majoration.

HÔTEL DE VILLE

6 avenue Gabriel-Péri – CS 30 122 - 95875 Bezons Cedex
horaires lundi - jeudi 13h30 / 18 h00
mardi-mercredi-vendredi 8h30 -12h00 / 13h30 – 18 h
samedi 8h30 – 12h00
tél : 01 79 87 62 00
www.ville-bezons.fr

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DES ECOLES

à l'hôtel de Ville
dee@mairie-bezons.fr
tél : 01 79 87 62 90

MAISON DE LA CITOYENNETE FRANCE SERVICE

22 avenue Gabriel-Péri
Résidence Christophe Colomb (1^{er} étage)
maisoncitoyennetefs@mairie-bezons.fr
tel : 01 79 87 64 11

La ville de Bezons compte 7 accueils périscolaires,
situés dans les groupes scolaires de secteur

Angela-Davis

30 rue Édouard-Vaillant
alsh-a.davis@mairie-bezons.fr

Victor-Hugo

(accueillant aussi les enfants de
Jacques-Prévert)
35 rue des Barentins
alsh-v.hugo@mairie-bezons.fr

Paul-Langevin

61 rue de Sartrouville (- 6 ans)
22 rue Mirabeau (+ 6 ans)
alsh-p.langevin@mairie-bezons.fr

Marcel-Cachin

19 rue Claude-Bernard
alsh-m.cachin@mairie-bezons.fr

Karl-Marx

3/5 rue de l'alouette
alsh-k.marx@mairie-bezons.fr

Marie-Claude et Paul Vaillant Couturier

6 rue des marronniers (+ 6 ans)
5/7 rue des marronniers (- 6 ans)
alsh-p.vaillant@mairie-bezons.fr

Louise-Michel

(accueillant aussi les enfants de
Gabriel-Péri)
1 rue Nicolas-Louet (+ 6 ans)
126 rue Maurice-Berteaux (- 6 ans)
alsh-l.michel@mairie-bezons.fr

